



**EXTRAIT**  
 du  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE VINGT ET UN et le 27 mai 2021 à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 21 mai 2021, s'est réuni en mairie dans la salle René Dassé, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 21 mai 2021
Nombre de présents	26	
Nombre de pouvoirs	9	Date de l'affichage : 1 <sup>er</sup> juin 2021
Suffrages exprimés	35	

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, Mme Aline DUZERT, Mme Sandra LARTIGAU, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, Mme Géraldine MADOUNARI.

**ABSENTS ET EXCUSES :**

Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Olivier COUSIN, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Bruno JANOT.

**POUVOIRS :**

Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON a donné pouvoir à M. Vincent MORA,  
 M. Olivier COUSIN a donné pouvoir à Mme Martine DEDIEU,  
 M. Jean-Paul DUBOURDIEU a donné pouvoir à Mme Gisèle CAMIADE,  
 M. Michel GUILLEMIN a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,  
 Mme Audrey LALOTTE a donné pouvoir à M. Julien RELAUX,  
 M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir à Mme Marylène HENAULT,  
 Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à Mme Florence PEYSALLE,  
 Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI a donné pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI,  
 M. Bruno JANOT a donné pouvoir à M. Yves LOUMÉ.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS.

**OBJET : STADE MAURICE BOYAU : RENOVATION DU SOL DE LA SALLE OMNISPORTS**

**VU** l'article L.2125-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques,

**VU** l'avis favorable de la commission finances et administration du 20 mai 2021.

**CONSIDÉRANT** que la ville de Dax, soucieuse de l'avenir du club Dax Gamarde Basket, souhaite poursuivre son partenariat en soutenant le projet sportif et managérial des dirigeants du DGB qui évolue en NM1 masculin,

**CONSIDÉRANT** que la ville de Dax doit mettre aux normes, le sol sportif de la salle Maurice Boyau conformément au cahier des charges de la fédération française de basket-ball.

La salle omnisports du stade Maurice Boyau a été construite en 1975. Elle accueille régulièrement les compétitions de basket, judo, gymnastique. Malgré des travaux de réfection du sol en 2008, elle possède actuellement un plancher qui ne répond plus aux attentes du club de basket, le DGB, qui évolue en NM1. La fédération française de basket (FFBB) exige un sol sportif conforme aux normes NF P 90-203 et un parquet bois homologué pour les compétitions de classement fédéral H3 .

Aussi il est proposé de remplacer le plancher par un parquet en bois massif pour la pratique du basket au niveau national, ce type de procédé permettant également de garder la polyvalence de cette salle pour les autres disciplines.

Le montant des travaux est estimé à 182 000€ HT, soit 218 400€ TTC.

Les crédits sont inscrits au Budget primitif 2021 au chapitre 23 13 411 opération 21056.

Des aides financières vont être sollicitées auprès du conseil régional de Nouvelle Aquitaine, du conseil départemental des Landes et de l'agence nationale du sport.

**SUR PROPOSITION DE M. BENALIA BROUCH Amine, Adjoint au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,**

**APPROUVE** le programme de rénovation du sol sportif de la salle omnisports du stade Maurice Boyau pour un montant de 182 000€ HT soit 218 400 € TTC,

**SOLLICITE** les subventions à leur taux maximum auprès du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine, du conseil départemental des Landes et de l'ANS (Agence nationale du sport),

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS  
Maire de Dax  
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »